

A la découverte des professeurs de l'ancienne université d'Aix, de ses origines à 1793.

David de la Croix & Alice Fabre

Annexe : Le corps professoral : discussion détaillée des cas limites

Nous avons retenu une définition large du corps enseignant, incluant toutes les personnes ayant enseigné à Aix (professeur de chaire royale, professeur de Ville, régents, docteurs agrégés, chargés de cours qui souvent pouvaient exercer dans le cas des juristes par exemple une autre fonction, ...). Autrement dit, nous n'avons pas retenu comme critère de sélection le « titre » ou la catégorie administrative, mais toutes les personnes qui sont intervenues dans la création et dans la transmission du savoir au sein de l'université. Quelques personnes importantes, de par leur notoriété à l'échelle de l'occident, se sont trouvées à la lisière de notre champ d'études, constituant des cas limites.

Cas des célébrités sur la frontière

Plusieurs célébrités incluses dans la base de données se trouvent sur sa frontière. Elles ont un lien fort avec l'Université, mais n'ont pas été professeurs titulaires, au vu des données en notre possession : il s'agit de Peiresc, Emerigon, Durand de Maillane, Gigot de la Peyronie, et Jacopo Belvisio.

Nicolas-Claude Fabri de Peiresc (1580-1637) est un esprit universel, « le plus célèbre érudit et collectionneur du XVII^es » selon Masson¹, docteur *in utroque* d'Aix², Aixois sans doute le plus connu de son époque, Peiresc n'a pas été à proprement parler enseignant à l'Université d'Aix. Toutefois, il a noué des liens réguliers avec l'Université, ainsi que sa correspondance le montre³, et a pu y faire des interventions ponctuelles, en particulier en 1634 (Belin, page 240) : « Nous avons ces jours passez avec le dict sieur Gasendi faict l'expérience des veines lactées sur le corps d'un homme, avec lequel corps j'avoys faict donner à messieurs de la Faculté avec ... permission de commencer dez ce soir la dissection, qui s'en fit dans la theatre publique à ce destiné en l'Université, en présence de plus de 40 ou 40

¹ *Op.cit.*

² Il étudia à Aix, en Italie, Avignon et Montpellier, fut conseiller au Parlement d'Aix-en-Provence. Très célèbre en son temps, il reste pourtant malmené par la postérité ; grand épistolier il n'a il est vrai peu publié de son vivant. Ses lettres, plus de 10 000, parmi non celles brûlées par ses héritières, ont été éditées par Philippe Tamizey de Larroque (« Lettres de Peiresc », Collection des Documents inédits sur l'Histoire de France, Paris: Impr. Nouvelle, 1888-1898, 7 volumes) et témoignent de son érudition en science, astronomie, histoire, antiquités, botanique, de l'étendue de ses collections (son hôtel particulier était devenu un centre de recherche : bibliothèque de plus de 5000 ouvrages, cabinet de curiosités, jardin botanique..., très visité), et de l'étendue de son réseau national et international (correspondance avec Malherbe, Rubens, Kepler, Galilée dont il prit la défense, ...). Belin (*op.cit.*) cite régulièrement la correspondance de Peiresc dans son histoire de l'université d'Aix, ce dernier intervenant volontiers dans les affaires de l'université. Il fut également très lié à Gassendi et à Fabrot, professeurs de l'université d'Aix. A Aix, de nos jours, une rue, un buste de bronze devant l'ancienne université d'Aix (face à la cathédrale St-Sauveur) érigé en 1885, un amphi de la Faculté de Droit, et le planétarium récent portent son nom, néanmoins, ainsi que le note Marc Fumaroli « Peiresc s'est effacé de la mémoire de sa ville dont il a fait pourtant pendant près de quarante ans la capitale de la République des Lettres » (« Peiresc, l'ami aixois de Galilée, un érudit oublié à redécouvrir », Académie d'Aix Editions et Planétarium Peiresc, 2015, page 15).

³ F. Belin (t.1, *op. cit.*), se réfère dix-huit fois à des Lettres de Peiresc pour relater des événements, connivences avec l'Université.

tesmoins » (Lettres de Peiresc aux frères Dupuy ; publiées par M. Tamizey de Larroque, t. III, lettre 27, cité par Belin *op.cit.* p. 240)⁴. Nous l'avons donc inclus dans la base de données.

Deux juristes, avocats, Durand de Maillane et Balthazar-Marie Emerigon ont également été intégrés dans la base de données, avec les précautions qui s'imposent. Juristes de renommée, passés à la postérité⁵, ils n'apparaissent pas dans les traces d'archives étudiées par Belin⁶ ni par Fleury⁷ comme enseignants. Néanmoins dans son livret d'exposition dédiée aux 600 ans de l'Université d'Aix, La Faculté de droit d'Aix indique⁸, page 6 de la notice XVII-XVIIIes, « Les recueils de consultations des avocats au parlement, ancêtres des actuels cas pratiques, font souvent l'objet de publications (...). Certains d'entre eux obtiennent aussi des postes de professeurs à l'université, comme Louis Ventre de la Touloubre qui publie en 1765 son *Recueil de jurisprudence féodale à l'usage de la Provence* ou Balthazard-Marie Emerigon dont le *Traité des assurances* en 1783 devient un ouvrage de référence ». À la page 8 de la notice XVII-XVIII^es, on lit également : « La Révolution voit la suppression des universités par décret de la Convention du 15 septembre 1793; certains membres de son corps enseignant s'engagent alors dans une destinée politique, comme Durand de Maillane, élu à la Convention ». Nous nous sommes appuyés sur ces assertions pour les inclure, même si un doute persiste en l'absence d'information complémentaire.

Un autre cas limite est celui posé par François Gigot de La Peyronie. Docteur en médecine de l'université de Montpellier, premier médecin du roi, il ne semble pas avoir enseigné à Aix mais fut en revanche fort impliqué dans les querelles entre chirurgiens aixois et marseillais, oeuvra pour retirer à l'Université d'Aix le privilège de délivrer la maîtrise en chirurgie au profit de la communauté des chirurgiens de Marseille (1736-1741), et laissa une empreinte importante sur les cursus de chirurgie en Provence⁹, ainsi que le relate Fleury (1929, pages 86-7). Pour son influence forte sur l'enseignement de la chirurgie en Provence, et notamment Aix, nous avons décidé de l'inclure dans la base de données.

Enfin, nous avons incorporé Jacopo Belvisio (Jacques de Beauvoir pour Hastings Rashdall) docteur en Droit civil (1303 à Aix), qui a eu une influence sur la formation juridique avant la création de l'université (Chavernac).

⁴ Notons que Peiresc avait assisté à des dissections publiques d'anatomistes lorsqu'il était étudiant à Padoue, et que, initié par Gassendi, il étudia notamment à Aix la circulation du sang (Lafon (Jacques), in « Peiresc, l'ami aixois de Galilée, un érudit oublié à redécouvrir », Académie d'Aix Editions et Planétarium Peiresc, 2015, chapitre IX « La médecine », page 110).

⁵ Arabeyre et al. 2007 *Op. cit.*

⁶ *Op. cit.*

⁷ *Op. cit.*

⁸ Emerigon : page 6 (XVII - XVIIIe s) : Faculté de droit d'Aix, "1409-2009 : la Faculté de Droit d'Aix, 600 ans d'histoire," *Bibliothèque numérique patrimoniale*, consulté le 8 novembre 2017, <https://odyssee.univ-amu.fr/items/show/16>. Durand de Maillane, page 8.

⁹ « Désormais les Chirurgiens n'ont plus affaire avec l'Université, que pour la maîtrise ès arts, dont l'obtention par les aspirants en chirurgie étant devenue obligatoire en vertu d'une déclaration de Sa Majesté, la Faculté de médecine prit à ce sujet une délibération, dont il fut donné lecture à l'Assemblée de l'Université du 2 juin 1744 (...). Nous devons reconnaître que le célèbre premier Chirurgien du Roi, François de La Peyronie, qui obtenait ainsi sans conteste « toute inspection et juridiction sur toutes les Communautés de Chirurgiens de la Provence » eut sur l'art de la Chirurgie la plus heureuse influence, car sous son impulsion, celui-ci fit les plus rapides progrès, au regard de la médecine qui demeurait pour ainsi dire stationnaire (Fleury, 1929, page 91).

Chanceliers

La question de l'inclusion des chanceliers de l'université, lorsqu'ils n'étaient pas membres du corps professoral, a également été discutée. L'université d'Aix présentait la particularité dans ses statuts¹⁰, d'avoir un primicier ainsi qu'un chancelier élu, en général l'archevêque d'Aix. Ce dernier, quoique possédant un rôle surtout a priori honorifique, a pu intervenir dans la vie institutionnelle de l'université ; certains d'entre eux furent d'ailleurs docteur en théologie ou en droit canon, et cités par F.Belin et G. Fleury : par exemple Di Puppio (1^{er} chancelier de l'université et archevêque d'Aix), Daniel de Cosnac (Chancelier archevêque arbitrant la querelle entre l'université et les jésuites au début du XVII^e), (Belin, 2, page 44) ; Jean de Simiane (président à mortier devenu chancelier de l'université à la mort du cardinal Grimaldi en 1685, durant une année), Gilbert Générard, promu plus tard au Collège de France et qui oeuvra pour l'établissement des jésuites à Aix, selon Méchin, tome 1 page 7). Jean de Dieu-Raymond de Boisgelin, s'impliqua peu dans la vie de l'université dont il fut chancelier, mais apparaît comme un théologien de renom. Nous avons choisi de les inclure et ils représentent 5 % de l'échantillon total.

Problèmes d'identification

Deux autres cas limites méritent discussion pour laquelle nous disposons de moins de sources : d'homonymie discuté dans la littérature (Jansénus), et le cas de la localisation géographique d'un professeur avant 1409 (Pennafort).

Dans les annales manuscrites du Collège Royal Bourbon, apparaît en effet un Jean Hansénus¹¹, sur la période 1604 et 1620, sans autre précision de date. Or ce Jean Hansénus pourrait s'avérer n'être autre que Corneille Jansénus, selon une hypothèse émise par Edouard Méchin¹², considérée avec scepticisme

¹⁰ Le mode de désignation du chancelier et ses prérogatives ont évolué selon les statuts. Dans les statuts de 1712 par exemple «Tous les trois ans, le 1^{er} mai a lieu l'élection, d'abord annuelle, de ses officiers (...) le recteur est le chef réel de l'Université, qui veille avec le plus grand soin à sauvegarder son autorité, tandis que son chef honorifique le Chancelier, qui est à cette époque Mgr de Boisgelin, se désintéresse presque entièrement des affaires d'un corps, sur lequel ses prédécesseurs exerçaient un contrôle si jaloux. » Fleury (1929, pp. 136-7).

¹¹ Cf. page IX et page 11 du tome I, de Méchin, Op. cit.

¹² « Nous ne pouvons nous empêcher de signaler au lecteur ce nom de Jean Ansénus flamand, que nous trouvons dès les premières pages des Annales du Collège-Royal-Bourbon d'Aix. Ce Jean Ansénus serait-il le trop fameux Jansénus ? Ses historiens ne nous disent pas qu'il ait jamais habité Aix-en-Provence, mais ils nous apprennent qu'il accompagne en France Duverger de Hauranne, son ami, qui le plaça en 1604, comme précepteur chez un conseiller du Parlement de Paris. Nous savons qu'il y resta quelques années, et que Duvergier de Hauranne l'appela ensuite à Bayonne, où le 16 décembre 1612, il le fit installer comme principal du collège. Jansénus quitta le collège de Bayonne le 1^{er} juillet 1614, et ce n'est qu'en 1616, que nous le retrouvons à Louvain, Principal du collège de Ste Pulchérie. Que fit Jansénus de 1614 à 1616 ? nous n'avons pu le découvrir. Cependant, en retrouvant à Aix, vers cette même époque, puisque Cousson exerçait le Principat en 1604, que Roseau achevait le sien en 1620, et que Jean Ansénus avait eu cette charge entre les deux ; en retrouvant, disons-nous, un Jean Ansénus, flamand, et principal du collège, la similitude de nom, d'origine et de fonctions, nous a fait penser que ce Jean Ansénus pourrait être Jansénus lui-même. Sans vouloir trancher cette question, nous nous contentons de la soumettre à ceux qui auraient plus de facilité que nous pour la résoudre » (Méchin, Edouard, Op. cit., note de bas de page 1, Préface page IX, tome I). Il est à noter que J.M. Devron (*Histoire d'un collège municipal au XVI, XVII et XVIII^e siècle* : Thèse pour le doctorat ès-lettres, Agen 1889, pp. 171-176) indique que Corneille Jansen fut bien Principal du Collège Municipal de Bayonne, tenu par les jésuites, de 1612 à 1616, conduit dans la ville par Duvergier de Hauranne, et qu'il repartit à Louvain en 1616, attestant ainsi de sa présence dans le midi de la France, et rendant sa présence compatible sur la période sur Aix, sans autre certitude.

par Ferdinand Belin¹³. Notons toutefois que ce dernier cite¹⁴ une Lettre de Peiresc, recommandant en 1609 Jean Ansénus, comme ancien étudiant à Louvain de Juste Lipse, membre comme Peiresc de la République des Lettres, ce qui est compatible avec l'interprétation de Méchin. Sans élément de réfutation plus tangible, il nous a paru préférable de retenir l'hypothèse de Méchin en retenant 1609 Raymond Pennafort présente un cas plus complexe. De façon assez équivoque, Félix Chavernac¹⁵ indique que Raymond Pennafort, aragonais et inquisiteur, aurait eu un rôle à jouer dans la formation du droit à Aix, avant la fondation de l'université, aux alentours de 1240. Il s'appuie ses dires sur De Haitze, et son assertion est corroborée par le fait que Pennafort fut bien le précepteur du comte de Provence à Barcelone dans sa jeunesse; même si sa présence physique à Aix n'a pu être attestée par d'autres sources, il a exceptionnellement été incorporé dans la base, pour l'impact qu'il semble avoir eu sur la formation en droit canon locale¹⁶. En revanche, d'autres noms cités par Félix Chavernac, dans un périmètre plus large, non corroborés par d'autres sources n'ont pas été retenus¹⁷.

Parmi les problèmes d'identification nous avons enfin rencontré une énigme avec François de la Chaise, qui est cité dans les Annales du Collège royal bourbon de façon ambiguë. François de la Chaise, est nommé en 1675 confesseur de Louis XIV, ce qui est célébré au Collège Royal Bourbon comme étant un honneur pour l'institution (car il était jésuite ? ou membre du collège Bourbon ?).

¹³ Belin, tome I, op. cit., pp. 421-2 notes de bas de page 4.

¹⁴ Belin, tome I, op. cit., pp. 421-2 notes de bas de page 5.

¹⁵ Pages 39 et 40, Chavernac, Félix, Histoire de l'Université d'Aix, Premier fascicule, Revue Sextienne, an. 8, Aix, A. Makaïre, 1889.

¹⁶ Chavernac (op.cit.) indique ainsi aux pages 39 et 40 : « Ildefonse 1^{er}, roi d'Aragon et comte de Provence (...) établit dans Aix, vers la fin de son règne, en 1196, une académie de sciences » (Chavernac se réfère à De Haitze, t.1, p. 216 ; Cf aussi Pitton). (...) « Cet étude général ne tarda pas à devenir florissant dans la province ; nous en avons un témoignage authentique dans la vie de St Jean de Matha » (ref citée : Francisci Macedo, Vita S. Joannis de Matha, Roma, 1660, Baillet, Vie des Saints) (...) Chavernac ajoute qu'« Un des plus illustres hommes de loi de cette époque fut Dorna Bernard, qui était à l'apogée de sa réputation en 1240. (...) Il eut pour contemporain et pour émule dans l'école de droit Raymond Pennafort, précepteur de Raymond-Bérenger III, fils et héritier d'Ildefons II, et qui fut l'un des plus fameux supôts de notre école, car il s'est illustré par son célèbre ouvrage de la compilation des Décrétales, qui a longtemps été en vogue dans les études » (ref de Haitze, t.1, p.222). L'ambiguïté repose donc ici sur deux éléments : i) une erreur de typographie (il s'agit de Raymond Berenger V et non pas III, erreur commise par De Haitze (Histoire de la ville d'Aix, tome 1, ed. 1880) erreur réitérée par Chavernac), ii) le fait que Pennafort fut effectivement le tuteur du jeune Raymond Bérenger V (1209-1245), dernier comte de Provence issu de la Maison d'Aragon, mais plus vraisemblablement lors du séjour du jeune Comte à Barcelone que sur Aix. Le lien intellectuel entre Pennafort et la formation du droit à Aix étant avéré par un croisement de sources, il a été maintenu dans la base, pour la date 1240, date, approximative qui constitue une date limite ici. Notons, de façon plus anecdotique, que dans « Les curiosités les plus remarquables de la ville d'Aix » (Aix, Charles David, 1679) De Haitze indique l'existence au 17^{es} d'un portrait dans le couvent des prêcheurs Aix (fondé en 1226 par le comte Raymond Berenger V) de Pennafort, qui était devenu par la suite 3^e général de l'ordre.

¹⁷ A titre d'exemple, Chavernac (op.cit.) page 58, énumérant différents professeurs exerçant durant la période de la maison d'Anjou, écrit « en 1298, Jacob Dueza, professeur de l'un et l'autre droit, était lieutenant du roi Charles II en Provence » (réf : Lettres patentes pour le couvent des Prêcheurs, Manuscrit 849 de la bibliothèque Méjanes). Jacques Duèze (futur Pape Jean XXII) a bien exercé des fonctions de conseiller en Provence, mais sans doute pas d'enseignement. Nous ne l'avons pas incorporé dans la base.